

# MAIRIE DE THIEUX

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de conseillers présents : 08

Pouvoir : 01

Date de la convocation : 27/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Nelly DUHAMEL, Michèle RIQUIER, Christine GREGOIRE.

Mrs Bruno DUMESGE, Julien GREGOIRE.

Absent excusé : M. Éric POTDEVIN ayant donné pouvoir.

Secrétaire de séance : M. Philippe BUQUET.

### **1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :**

Le Conseil Municipal, **02 voix pour, 05 voix contre et 01 abstention**, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe BUQUET, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame Nadine GUIGOT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

EXCEDENT	<b>478 741,77 €</b>
----------	---------------------

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEFICIT	<b>292 191,02 €</b>
---------	---------------------

#### RESULTAT DE CLOTURE :

EXCEDENT	<b>186 550,75 €</b>
----------	---------------------

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2 - COMPTE DE GESTION 2024 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Nadine GUIGOT, Maire,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;



C.C.A.S : 3 000,00 euros

A.F.R : 3 300,00 euros

Coopérative scolaire : 153,00 €

et sollicite le Conseil Municipal au vote de chacune de ces subventions. L'ensemble des Conseillers Municipaux votent à l'exception de ceux impliqués dans une des associations.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent la proposition de Mme le Maire.

**Pour : 09          Contre : 0          Abstention : 0**

## **6 – VOTE DES TAUX DES TAXES 2025 :**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par : **09 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,29 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 29,02 %

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

## **7 – DELIBERATION REVERSEMENT SOMME (RWE) PERCUE PAR LA COMMUNE POUR ENTRETIEN CHEMINS A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reverser à l'Association Foncière de Remembrement de Thieux le loyer annuel 2024 d'un montant de : 13 076,41 € qu'elle a reçu de RWE Parc Eolien des Hauts Bouleaux en décembre 2024.

Ceci, afin d'assurer l'entretien des chemins communaux.

**Pour : 09          Contre : 0          Abstention : 0**

## **8 – DELIBERATION STATUANT SUR LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES DEPENSES IMPUTEES AU CHAPITRE 204XXX .**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter la durée d'amortissement suivante :

- Toutes les dépenses imputées à l'article 204XXX : **10 ans.**

**Pour : 09          Contre : 0          Abstention : 0**

## **9 – DEVIS CITEOS :**

Aucun vote n'a eu lieu.

## **10 - QUESTIONS DIVERSES :**

\* Monsieur Bruno Dumesge explique que M. Isaac se plaint que malgré les plots rouges installés devant chez M. Isaac, des personnes se garent quand même devant chez lui.

Le Conseil Municipal propose de mettre un panneau.

\* Madame Nelly Duhamel demande si Mme le Maire a trouvé « les fautifs » concernant les eaux usées qui coulent le long des trottoirs rue Monplaisir. Mme le Maire répond que non pas encore.

Fin de la séance à 20h30.

Le Maire,

Les Conseillers,